



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2015

Présents : Mmes Anglaret, Buffay, Du Garay, Folio, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Rousset, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : Mme Allezard, à M Finaud
M Michalon à M Bourdiol

Absent : M Magne

Secrétaire de séance : Mme Marie Thérèse DU GARAY

Ordre du jour :

- Administration générale
- Chapelle de la Recluse, local rando, WC public
- Entrée route d'Apchat « Amendes de police »
- Ardes Communauté
- Place du foirail
- Points divers

L'an deux mil quinze, le 22 juin à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la conduite de Bernard VEISSIERE, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE

Mise en non valeur

A la demande de la trésorerie il faut passer en non valeur d'anciennes factures qui n'ont pu être recouvrées. Les débiteurs concernés ont des certificats d'irrecouvrabilité ou sont redevables de sommes inférieures à 10 €. Les demandes portent sur des factures d'eau et d'assainissement des années 2006, 2007 et 2008. Après en avoir délibéré le conseil décide de mettre en non valeur les sommes de :

- 427.36 € sur le budget principal (eau)
- 694.67 € sur le budget assainissement.

Décisions modificatives budgétaires

Sur le budget principal suite à la reprise de l'ancien tracteur tondeuse par VERDIER lors de l'acquisition du nouveau tracteur, il est nécessaire d'effectuer des opérations de sorti d'actif. Ces opérations non prévues lors de l'élaboration du budget primitif, nous obligent à prendre la décision modificative suivante :

- Dépense au 21 571 Acquisition de matériel : + 2 500.00 €
- Recette au 024 Recette exceptionnelle : + 2 500.00 €

Sur le budget assainissement, nous avons prévu la somme de 500.00 € au compte 6542 pour faire fasse aux demandes de mise en non valeur. Le montant nécessaire s'élève à 694.67 €. La décision modificative suivante est donc nécessaire :

- Dépense au 6542 créances irrecouvrables : + 194.67 €
- Dépense au 022 dépenses imprévues : - 194.67 €

Foncier : vente lotissement de Teyde

Bernard VEISSIERE informe le conseil de la demande d'acquisition du lot n° 7 à Teyde par M MICHALON Alexandre et Mme HOARAU Sabrina, puis de leur rétractation. Il semble que le prix du terrain au vu de la surface du lot impacte trop le budget de leur projet de construction. Une réflexion s'engage pour permettre aux jeunes gens d'accéder à la propriété. L'opportunité de créer deux lots issus du lot n° 2 est envisagée en grevant les lots nouvellement créés des frais de division et de viabilisation de ceux ci. Des devis pourraient être sollicités afin de savoir si le surcout occasionné n'alourdirait pas trop le prix de chaque lot.

Les membres du conseil s'interroge sur le devenir du lot restant sur le lotissement du VIVIER. Guillaume ROUSSET rappelle que lors de la dernière modification du plan de lotir et afin de permettre une opération locative par un bailleur social, il avait été décidé de regrouper tout le terrain restant en un lot unique de 4 110 m². Aujourd'hui ce terrain fait parti du domaine privé communal suite à la fermeture du budget Vivier et n'est plus soumis au tarif initial. Les membres du conseil s'accordent sur le fait que mis à part une bande de terrain sise le long du ruisseau, en cas de travaux dans celui ci, ce lot doit être vendu intégralement ou pas. A suivre.

Foncier vente terrain pour accessibilité Pharmacie :

Afin de permettre à Mme PELISSIER Florence , pharmacienne, de créer un plan incliné aux normes destiné à l'accès de la pharmacie de la Couze aux personnes à mobilité réduite, la commune souhaite lui céder environ 6 m² de terrain, le long du bâtiment de la pharmacie, Place de la Brèche. Un document d'arpentage doit être réalisé, l'estimation du service des domaines n'étant pas obligatoire, le conseil décide de céder ce terrain au prix de 2 €/m². Mme PELISSIER s'engage à régler les frais relatif à cette vente (géomètre, notaire, enregistrement). Cette parcelle étant située sur le domaine public communal il faut engager une procédure de désaffectation, puis déclassement et reclassement du domaine public communal au domaine privé communal. Le conseil charge le Maire d'engager toute les démarches nécessaire au bon déroulement de cette opération et le charge d'engager les mesures de désaffectation, déclassement et reclassement de la partie délimitée par le document d'arpentage.

Foncier acquisition terrains « Roussillon»

Suite à sa séance du 6 aout 2014, le conseil municipal avait décidé de demander une estimation aux service des domaines concernant les terrains de Mme LAURENT situés à Roussillon. Madame LAURENT propriétaire de deux parcelles cadastrées B 539 et B 540 souhaite les céder à la commune au prix estimé par le service des domaines soit 17 368.00 €. Cependant le terrain est contraint par la présence d'un fermier possédant un bail sur la propriété. Le changement de propriétaire ne mettra pas fin au bail existant qui se poursuivra avec les nouveaux propriétaires. Après en avoir discuté le conseil regrette dans ses conditions de ne pouvoir acquérir ces parcelles qui représentaient un réserve foncière supplémentaire.

CHAPELLE DE LA RECLUSE - LOCAL RANDO - WC PUBLIC – PLACE DU FOIRAIL

En vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chapelle de la Recluse ainsi que pour l'aménagement d'un local randonnée et la création de WC public, la commune a demandé à 4 cabinets d'architectes de nous adresser des dossiers de candidature.

Au vu des propositions et afin d'optimiser les différentes présentations les membres du conseil souhaitent auditionner individuellement les architectes qui pourraient être reçu avant le 15 juillet. De plus dans l'optique future de la poursuite du PAB, cette rencontre permettrait de définir les attentes des élus.

Guillaume ROUSSET informe le conseil de la possibilité de bénéficier de fonds FEADER pour la réalisation de la Place du Foirail ce qui conforterait le besoin d'engager une consultation avec pour tranche ferme, la place du Foirail et en tranche conditionnelle le PAB. Accord du conseil

ENTREE ROUTE D'APCHAT – SUBVENTION CD « AMENDES DE POLICE »

La commune souhaite compléter les récents travaux d'aménagement en traverse de la RD 714, route d'Apchat, par la création d'un cheminement piétonnier reliant le centre bourg au village vacances. La chaussée actuelle présente une longueur variable de 4.70 m à 5 m, les accotements sont végétalisés et les eaux de pluies ne sont pas collectées. Les travaux proposés par les services du conseil départemental consisteraient à poser un tuyau pour l'évacuation des eaux pluviales, deux avaloirs à grille, des bordures et réaliser un trottoir revêtu de béton désactivé.

Le cout global de l'opération est estimé à 19 000.00 € HT. Bernard VEISSIERE propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des « amendes de police » cette aide peut représenter 50 % du montant des travaux (maximum 15 000.00 €). Accord unanime du Conseil.

ARDES COMMUNAUTE

Démarches accessibilité – Frais stagiaire

Suite à la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (EPR) et des Installations Ouverte au public (IOP). Ardes communauté a décidé d'accueillir un stagiaire chargé de la réalisation des agendas d'accessibilité pour les bâtiments communautaires et ceux de l'ensemble des communes d'Ardes Communauté pour une période de 6 mois. Le cout prévisionnel de l'accueil est de 4000.00 € (indemnité, frais de mission,...) et Ardes communauté prend en charge 1000.00 €. Les 3000.00 € restant doivent être répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente pour la commune d'Ardes le somme de 858.00 €. Accord unanime du conseil.

Fond de Péréquation Intercommunal et Communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C) a été crée par l'Etat en 2012. Il indique qu'il convient de se prononcer sur la répartition du F.P.I.C. Il rappelle que, sur le territoire, depuis 2012, la répartition dite « dérogation libre » a été adoptée de sorte à ce que ce soit Ardes Communauté qui soit l'unique contributeur et bénéficiaire du F.P.I.C. Il ajoute que le Conseil Communautaire d'Ardes communauté a validé cette même répartition pour l'année 2015. En cohérence avec la décision communautaire, il propose donc au Conseil de valider la répartition dérogatoire libre pour le F.P.I.C. 2015 comme suit :

Montant prélevé de droit commun	3 796.00 €
Montant prélevé définitif	0
Montant reversé de droit commun	9 052.00 €
Montant reversé définitif	0
Solde de droit commun	5 256.00 €
Solde définitif	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte la répartition proposée.

Journée des élus :

Bernard VEISSIERE rappelle aux membre du conseil que le samedi 27 juin se tiendra à la salle multi activité d'Ardes Communauté « la Journée des élus », différents thèmes seront abordés (Actualité Ardes Communauté ; Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; Intervention ERDF) puis la matinée se terminera par l'inauguration de l'aire de camping cars d'Ardes Communauté, suivi d'un déjeuner au village vacances « Le Cézallier ».

POINTS DIVERS :

Cartographie des sols :

Dans le cadre d'un programme national, Vet Agro sup (Ecole d'ingénieurs agronomes) va réaliser la cartographie des sols en Auvergne entre 2015 et 2017. Ardes faisant parti de la zone d'étude nous sommes informés de la présences de cartographes sur le terrain. Leur travail consiste dans un premier temps à observer et décrire des échantillons de sol prélevés sur le terrain. Des sondages seront effectués après avoir obtenu l'autorisation des propriétaires.

Restaurant scolaire « fournisseur produit entretien »

Richard FINAUD a étudié la proposition pour la rentrée 2015 de l'entreprise PAREDES concernant les produits d'entretien dédiés aux salles voutées et notamment au restaurant scolaire. Le nouveau contrat faisait état d'une augmentation de 35 € annuelle. Richard FINAUD argumentant la possible baisse des effectifs pour la prochaine rentrée a ramené le tarif au même coût que l'année précédente soit 1290 € .

Bernard VEISSIERE précise que 75 % de ce montant entre dans la répartition des frais de fonctionnement du restaurant scolaire.

Restaurant scolaire « repas Etape 43 »

Comme chaque année ETAPE 43 fournisseurs des repas du restaurant scolaire nous informe du tarif applicable à la rentrée de septembre. Pour la 1ere fois , ils nous informe ne pas appliquer d'augmentation ! Se conformant au cahier des charges du GEMRCN 2016 il propose de modifier la composition des repas tout en améliorant la qualité nutritionnelle de ceux ci. Les exemples de menus proposés font apparaître la disparition d'un des deux « légumes » composant les menus actuellement. Après les avoir contacté Richard FINAUD leur a fait part de son inquiétude quant au choix du légume restant, craignant que le coût ne soit le facteur de décision privilégiant les féculents au détriment des légumes verts plus onéreux. Il leur a rappelé que pour certains enfants ce repas était leur seul repas journalier équilibré. Le conseil charge Richard FINAUD de renégocier la composition et le tarif auprès d'ETAPE43 pour le bien être des enfants. A suivre

Frais de scolarité :

Suite au refus du Maire d'AUGNAT de rembourser les frais de scolarité afférents à la scolarisation à Ardes de deux élèves résidents à AUGNAT, Bernard VEISSIERE a sollicité l'arbitrage de Monsieur le Préfet. Par courrier celui ci a statué et ordonne à la commune d'AUGNAT de régler les frais de scolarité en précisant que la poursuite d'un cycle commencé dans la commune d'accueil ne peut être remis en cause. La commune d'AUGNAT devra donc s'acquitter de la somme de 3 679.20 € auprès de la commune d'ARDES.

Grenier école primaire :

Le report de l'opération « Cocon » donne un délai supplémentaire pour le nettoyage du grenier. Sylvie MONIER souhaite néanmoins vérifier si il n'y aurait pas la possibilité de supprimer cette étape en soufflant l'isolant entre le plancher du grenier et le faux plafond des salles de classe. Les travaux prévu par le conseil départemental sont programmés entre septembre et novembre. A suivre

Demande prêt DOJO :

Marie Noelle HIPPEAU, directrice du village vacances « le Cezallier » sollicite l'emprunt du dojo pour la réception d'un groupe de lutteur de Chamalieres (adultes et enfants). Cette demande permet au conseil de s'interroger sur le devenir de cet équipement qui nécessite une restauration complète (modification de la structure soutenant les tapis). Les uns craignent que le sol déjà fragilisé ne résiste à des charges trop importantes. Le conseil décide de mettre à disposition gratuitement le dojo pour cette première demande en gardant l'option d'une location pour les prochaines demandes d'utilisation. Il prévoit aussi sa restauration qui pourrait être faite par les services techniques au cours des prochaines vacances scolaires d'automne.

Parcelle captage Mazoires :

La commune d'ARDES est propriétaire de la parcelle d'une superficie de 13 ha 87a 00 ca, cadastrée YH2 située à FLAY sur la commune de MAZOIRES. Cette parcelle à été mise à disposition de M GIRON Joel, agriculteur domicilié à Granges commune de MAZOIRES par un bail à ferme établi le 20 février 1995 et renouvelable par tacite reconduction depuis cette date. Bernard VEISSIERE informe le conseil qu'il a été pris à parti par M DE GRAMPAYRE Daniel, agriculteur à FLAY, commune de MAZOIRES, qui demande à la commune de sanctionné M GIRON, suite au déplacement d'un abreuvoir qui inonderait sa parcelle située juste en dessous. Bernard VEISSIERE lui a répondu par courrier que la commune n'était pas impliquée dans cette affaire, et qu'il ne pouvait intervenir dans ce conflit de voisinage.

Achat tables polyéthylène :

Guillaume ROUSSET propose l'achat de tables polyéthylène, peu encombrantes et légères qui permettrait de remplacer les vieilles tables en bois. Deux devis sont proposés pour 10 tables de 183 cm X 76 cm:

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Comat et Valco équipement | 611.40 € HT |
| - Inter rouge | 667.50 € HT |

Après en avoir délibéré le conseil retient la proposition de l'entreprise COMAT et VALCO pour un montant de 611.40 € HT.

Journée débroussaillage :

Organisée par l'association ARDES MULTISPORT et pilotée par HARD MOTO une journée débroussaillage est prévue le samedi 11 juillet pour l'entretien du chemin allant de TRIOULE au Château de Mercoeur. Journée de partage entre tous les usagers des chemins, les amateurs de nature et de grands

espaces. Le conseil encourage cette opération en offrant conjointement avec la Mairie de MAZOIRES le casse croute de la mi journée.

Urbanisme :

Une petite mise au point sur les demandes de certificats d'urbanismes en cours s'impose.

Guillaume ROUSSET explique le déroulement de la procédure :

- Gabriel FOURIS, adjoint administratif chargé de la réception des dossiers d'urbanisme, dossier qu'il complète sous la direction de Marie Thérèse DU GARAY, et de Guillaume ROUSSET en cas de situation complexe..
- Il transmet à ERDF les demandes concernant les raccordements électriques et au Syndicat des Eaux du Cézallier pour les demande de raccordement d'eau.
- Il complète la partie voirie et assainissement (compétences communales).
- Une fois le dossier complet et validé par Bernard VEISSIERE, il est envoyé a la DDT pour instruction.

La demande de Certificat d'urbanisme de M Julien DURAND a nécessité une attention particulière du fait de sa situation géographique. Le projet de M DURAND se situe à l 'arrière de la parcelle de ses parents, projet non desservi par une voirie communale. Il a donc été nécessaire afin d'optimiser l'autorisation de la DDT, de formaliser l'accès du projet de construction au travers d'une servitude de passage sur la propriété de ses parents. Le chemin rural contigu à leur propriété ne pouvant en aucun cas être considéré comme une voirie à ce jour. Indiquer comme accès à la propriété de M DURAND le chemin rural obligerait la commune à prévoir son entretien ponctuel, sa réfection en cas de demande des utilisateurs et créerait un précédent non souhaitable pour la commune. M DURAND pourra bien entendu utiliser le chemin rural à sa convenance.

Jacques THERME craint que M DURAND ne renonce à son projet s'il n'a pas la certitude d'un accès différencié de la parcelle de ses parents. Bernard VEISSIERE rappelle que la commune est soumise aux Règles Nationale d'Urbanisme et qu'il est difficile d'aller à l'encontre de leurs prescriptions.

Le Maire souhaite avoir l'avis du conseil sur une autre demande de certificat d'urbanisme, elle concerne le terrain de M et Mme SAVIGNAT route d'ANZAT. Suite au retour de leur demande de certificat d'urbanisme où aucun projet de construction n'était précisé, Gabriel FOURIS leur a expliqué que la DDT ne pourrait pas se prononcer sur la constructibilité de leur parcelle. Mme SAVIGNAT à donc fait rajouter un projet de construction de maison d'habitation sur sa demande. Bernard VEISSIERE rappelle que dans le cadre du règlement national d'urbanisme (RNU), s'applique la règle dite de "constructibilité limitée". Celle-ci consiste à interdire toute construction en dehors des parties actuellement urbanisées. Le terrain appartenant à M et Mme SAVIGNAT est donc soumis à cette règle. Il précise néanmoins qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration par Ardes Communauté. Le conseil décide donc d'attendre pour toute les nouvelles demandes d'urbanisme extérieures au Bourg la mise en place de ce Plan Local d'Urbanisme pour une démarche cohérente et réglementaire.

Info retraite Michel DUPUY

Michel DUPUY souhaite faire valoir ses droit à la retraite, au vu des éléments de son dossier ainsi que de la réglementation actuelle, M DUPUY ne pourra pas partir au 01/01/2016 comme il le demande. En effet, pour sa génération et pour un départ à 60 ans, il lui faut 166 trimestres réputés cotisés dont 4 avant la fin de son 20^{ème} anniversaire. Malheureusement il n'entre pas dans ce dispositif et Il devrait partir au 01/10/2016.

Garage des Haras :

Suite à la demande de location d'une partie du garage des Haras par M HECKIMIAN Stéphane afin d'y stationner un véhicule agricole, le conseil avait décidé lors de sa dernière réunion de dépêcher certains des utilisateurs actuels (Marc DELOISON pour les pièces montées et la Saint Simon et Richard FINAUD pour Hard Moto) pour se rendre sur place et voir si il restait une possibilité d'accéder à la demande de Stéphane HECKIMIAN. Sylvie MONIER quitte la pièce et ne prend pas part ni aux débats, ni au vote. MM DELOISON et FINAUD informe qu'avec un agencement judicieux et respecté par chacun il restera une place pour le tracteur de M HECKIMIAN. Bernard VEISSIERE précise que cette location doit être payante, ce qui n'est pas le cas pour les associations utilisatrices. Le conseil décide de fixer à 100 Euros annuel la location d'une partie du garage des Haras à M HECKIMIAN.

Point sur la Commission technique :

Plusieurs petits travaux sont à prévoir à la gendarmerie (chêneau percée, radiateur défectueux, robinet), et la commission travaux informe de l'état de dégradation des garde-corps des balcons, ceux-ci datant d'une trentaine d'années sont en très mauvais état. Le remplacement complet est à prévoir.

Le Garage MAGNE fait état d'un devis d'environ 2000 € pour la réparation du Kangoo (Culasse et freins), Jacques THERME informe de la vétusté de ce véhicule acheté d'occasion en 2002 et ce malgré son faible kilométrage. Les membres du conseil après réflexion décident de s'orienter vers l'acquisition d'un autre véhicule (neuf ou occasion) et n'écarte pas l'idée de privilégier un véhicule essence, moins onéreux à l'achat et d'entretien. La commission technique est chargée de demander des devis et le conseil autorise le Maire à engager toute commande qu'il jugerait nécessaire.

Les travaux par l'entreprise CYMARO de réfection des voiries communales du programme « dégâts orages » doit commencer prochainement.

Fin des travaux du mur de soutènement rue des écoles.

Sylvie MONIER souligne le bon travail effectué sur les espaces verts par les services techniques, et notamment de la nouvelle implantation du parterre de la Place Croisière.

Point sur la commission Administration et vie locale :

Préparation des festivités du 13 juillet, avec le traditionnel défilé aux lampions pour les plus jeunes emmené par les pompiers et la fanfare d'Auzon. Suivi d'un spectacle pyrotechnique produit cette année par la société SPE (l'alternance permet de bénéficier de spectacle de qualité). La soirée sera clôturée par un concert au stade avec le groupe AL MOCKY. La commission précise qu'une solution de repli est prévue en cas de mauvaises conditions météo, et souhaite demander à la commune d'Apchat le prêt de son estrade pour l'installer au stade, gardant en réserve celle de la salle polyvalente en cas de besoin.

Guillaume ROUSSET annonce la reconduction pour 2015/2016 de la saison culturelle d'Ardes communauté en précisant que le principe de participation aux frais est prorogé, ce qui représente environ 5000 € sur un coût global de 25 000 €. Richard FINAUD et Florence BUFFAY rapportent les propos de certains administrés qui trouvent les propositions de spectacles trop élitistes. Les membres du conseil reconnaissent la valeur culturelle de ces spectacles, et un débat constructif s'engage sur la diversification de l'offre culturelle (Théâtre, spectacle culturel, musique classique, art du cirque, etc....). A suivre.

Clôture de la séance à 21 h 45.